



## Travaux de renovation privatifs

-----  
Par JECLORI

Bonjour

président du conseil syndical. notre syndic a donné l'autorisation d'effectuer " de gros travaux de rénovation "chez un copropriétaire ,ces travaux on entraîné des dégradation chez les voisins suite à la démolition de conduits de cheminées et de cloisons semi porteuses constatées à posteriori par architecte et expert ;quels sont les recours envers le syndic ou le copropriétaire malveillant

merci de vos reponses